



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 21 novembre 2024

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 6 et le 19 novembre 2024 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villard-sur-Doron (73)
- Implantation du parc photovoltaïque au sol de La Planche porté par la société Flexol La Planche, sur la commune de Vagnas (07)
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Chapelle d'Abondance (74)
- Poursuite de l'exploitation de la carrière "Les Chapoys", par la société SARL Gaudin, sur la commune de Saint-Etienne-de-Cuines (73)
- Implantation du parc photovoltaïque Les Monteniers porté par Corfu Solaire sur la commune de Vaumas (03)
- Modification et augmentation de l'activité de traitement de surface de la société Diehl Power Electronic (DPE) sur la commune de Siaugues-Sainte-Marie (43)
- Remplacement du télésiège de l'Aiguille percée par la Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) sur la commune de Tignes (73)
- Remplacement de la télécabine Lonzagne par la télécabine Télévillage et les aménagements associés, porté par ADS – Domaine de Montagne, sur la commune de Peisey-Nancroix (73)
- Mise en exploitation des cavités EZ 21 et EZ 22 sur le site de stockage de gaz naturel en cavité saline, par la société Storengy, sur les communes de Bresse-Vallons et Marboz (01)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Modification du plan de prévention des risques d'inondation Drac aval sur les communes de Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Échirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, Noyarey, Le Pont-de-Claix, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin d'Hères, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Veurey-Voroize et Vif (38)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>